

A R R E T E n°
portant affectation de greffiers

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 portant statut général des fonctionnaires, modifiée ;
- VU** le décret n° 95-264 du 10 mars 1995 portant délégation de pouvoir du Président de la République en matière d'administration et de gestion du personnel ;
- VU** le décret n° 2011-509 du 12 avril 2011 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Justice, modifié ;
- VU** le décret n° 2020-2098 du 01^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2020-2100 du 01^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU** le décret n° 2020-2194 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- VU** les nécessités du service,

A R R E T E :

Article premier. – Madame Adja Fatou DIA, matricule de solde n° 607948Z, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Guédiawaye, est affectée à la Cour suprême, en complément d'effectif.

Article 2. – Monsieur Issa DIOUF, matricule de solde n° 634840C, précédemment en service à la Cour d'Appel de Dakar, est affecté à la Cour suprême, en complément d'effectif.

Article 3. – Monsieur Massamba KANE, matricule de solde n° 611083K, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Thiès, est affecté à la Cour d'Appel de Kaolack, en complément d'effectif.

Article 4. – Monsieur Toumany SANE, matricule de solde n° 611085I, précédemment en service à la Cour d'Appel de Kaolack, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Fatick, en complément d'effectif.



Article 5. – Madame Fatma NDIAYE, matricule de solde n° 674200A, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, est affectée au Conseil Constitutionnel, en complément d'effectif.

Article 6. – Monsieur Mamadou Saïdou TOUNKARA, matricule de solde n° 634844A, précédemment en service au Conseil Constitutionnel, est affecté au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, en complément d'effectif.

Article 7. – Monsieur Ousmane DIOP, matricule de solde n° 604845A, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Guédiawaye, est affecté au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar, en complément d'effectif.

Article 8. – Madame Diarry BA SY, matricule de solde n° 720756C, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Guédiawaye, est affectée au Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar, en complément d'effectif.

Article 9. – Monsieur Ibrahima DIALLO, matricule de solde n° 634834B, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Diourbel, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Thiès, en complément d'effectif.

Article 10. – Monsieur Parfait DIATTA, matricule de solde n° 651204D, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Fatick, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Thiès, en complément d'effectif.

Article 11. – Monsieur Sylvanus Yao TAVARES, matricule de solde n° 710317C, précédemment en service au Tribunal d'Instance d'Oussouye, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Thiès, en complément d'effectif.

Article 12. – Monsieur Elias SY, matricule de solde n° 622443C, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Thiès, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Diourbel, en complément d'effectif.

Article 13. – Monsieur Moussa NDAO, matricule de solde n° 620339E, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Kanel, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Louga, en complément d'effectif.

Article 14. – Monsieur Yankhoba SEYDI, matricule de solde n° 607414F, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Thiès, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Kolda, en complément d'effectif.

Article 15. – Monsieur Amar KANE, matricule de solde n° 651202B, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Thiès, est affecté à la Cour d'Appel de Kaolack, en complément d'effectif.

Article 16. – Monsieur Amadou BADJI, matricule de solde n° 606448D, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Kédougou, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Ziguinchor, en complément d'effectif.

Article 17. – Monsieur Cheikh SALL, matricule de solde n° 710298E, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Kédougou, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Kédougou, en complément d'effectif.

Article 18. – Monsieur Bara Dioukhane DIEDHIOU, matricule de solde n° 710300C, précédemment en service au Tribunal d'Instance hors classe de Dakar, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Mbour, en complément d'effectif.

Article 19. – Monsieur Bassirou SARR, matricule de solde n° 710323B, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Ziguinchor, est affecté au Tribunal d'Instance de Thiès, en complément d'effectif.

Article 20. – Monsieur Omar DIENG, matricule de solde n° 720739H, précédemment en service au Tribunal d'Instance de Matam, est affecté au Tribunal d'Instance de Thiès, en complément d'effectif.

Article 21. – Monsieur Tanor DIAME, matricule de solde n° 720730A, précédemment en service au Tribunal de Grande Instance de Pikine Guédiawaye, est affecté au Tribunal de Grande Instance de Saint Louis, en complément d'effectif.

Article 22. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel.



Me Malick SALL